

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État

**EDB – 2022 - 13**

**Délibération du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil**

**Séance du 18 mars 2022**

**Objet : Décision d'affectation des résultats 2021**

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 des 2,3,4 et 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu les statuts de la régie ;

Vu la délibération 2018-2 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant choix de la méthode de vote du budget, ensemble la délibération 2018-3 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant instauration du cadre budgétaire ;

Vu le déficit budgétaire de la section de fonctionnement et l'excédent budgétaire de la section d'investissement constatés au compte administratif 2021 ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : Est approuvée la proposition de reporter :

- Le déficit au 31 décembre 2021 d'un montant de 150 182 euros à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- L'excédent d'investissement au 31 décembre de l'exercice 2021 d'un montant de 1 270 322 euros à la section d'investissement du budget primitif 2021.

Affectation des résultats :

Au compte 001 : Résultats de reports d'investissement, l'excédent de 1 270 322 euros

Au compte 002 : Résultats de reports de fonctionnement, le déficit de 150 182 euros

Article 2 : les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

Le Président du Conseil d'Administration



Christophe NAJDOVSKI

Votes : 14 administrateurs présents ou représentés

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI

